

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 16 Septembre 1998 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre,

DECRETE :

Article 1er : Sont promues à titre exceptionnel et civil au grade d'Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans le nouveau grade, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Messieurs : - DEGUENON Hubert Sylvestre, Diplomate (ch./ONB – Décret n° 97-369 du 28/7/98)

- WHANNOU Georges Simon, Diplomate (ch./ONB – Décret n° 96- 66 du 02/04/96)

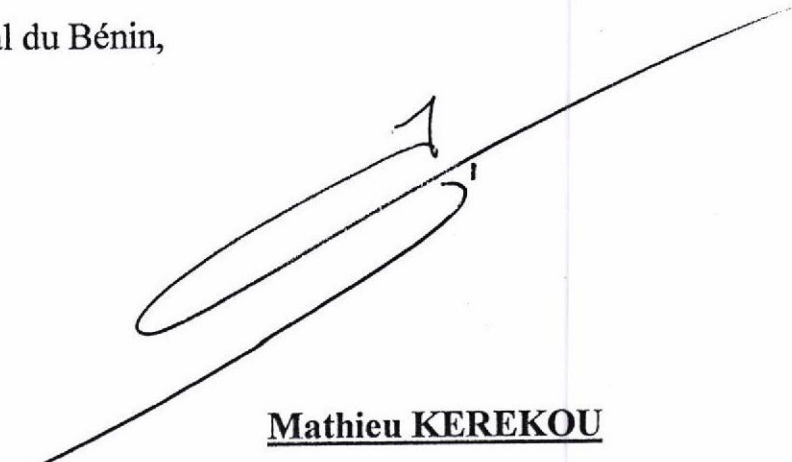
Article 2 : Sont nommées à titre exceptionnel et civil au grade de chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

- Messieurs :
- ADEBO Lassissi, Professeur
 - ADEKAMBI Benoît, Diplomate
 - AGO Dossou Pierre, Diplomate
 - CHABI LAFIA Yarou, Enseignant
 - EDON Adélui Jean-Pierre, Diplomate
 - GOMINA IBRAHIM Issiradjou, Diplomate
 - KPARA Issa, Administrateur Civil
 - LOKO Francis, Diplomate
 - MAMADOU DJAOUGA Taïrou, Diplomate
 - OGUIN Sègbé Cyrille, Diplomate
 - SADLER Pierre Désiré F. Marcellin, Diplomate
 - TIMANTI Georges, Diplomate
 - VIVENAGBO Dominique Raymond Christophe, Diplomate

Article 3 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERS 18 – GCONB 15 –
SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-
ONIP 3 –UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 15.